



---

## **Conférence des Parties**

### **Quinzième session**

Abidjan, Côte d'Ivoire, 9-20 mai 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

### **Cadres directifs et questions thématiques**

## **Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière**

### **Note du secrétariat**

#### *Résumé*

Dans sa décision 25/COP.14, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'application de ladite décision et sur la suite donnée à la question des tempêtes de sable et de poussière, qui sera soumis à ses futures sessions.

Le présent rapport rend compte succinctement des activités entreprises par le secrétariat de 2019 à 2021. Y sont présentées des conclusions et des recommandations sur les moyens de renforcer les capacités ainsi que les mesures prises actuellement pour faire face aux effets négatifs des tempêtes de sable et de poussière, y compris la gestion des sources anthropiques.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel des faits .....	1-4	3
II. État d'avancement de l'application .....	5-24	4
A. Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.....	5-8	4
B. Sensibilisation, collaboration, partenariats et renforcement des capacités .....	9-11	5
C. Élaboration et application de politiques nationales et régionales .....	12-24	6
III. Analyse de l'enquête sur les tempêtes de sable et de poussière .....	25-26	9
IV. Conclusions et recommandations .....	27-30	10
<b>Annexes</b>		
I. Résumé des éléments du plan d'action et de l'activité associée de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.....		12
II. Analyse succincte de l'enquête sur les tempêtes de sable et de poussière.....		15

## I. Rappel des faits

1. À la douzième session de la Conférence des Parties, en 2015, les Parties ont prié le secrétariat de participer, dans le cadre du mandat et dans le champ d'application de la Convention, aux partenariats qui favorisent le développement des capacités pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière (décision 9/COP.12). Par la suite, la Conférence des Parties a adopté deux décisions relatives aux tempêtes de sable et de poussière, à savoir les décisions 31/COP.13 et 25/COP.14. Ces décisions ont orienté les activités entreprises par le secrétariat en vue de renforcer les capacités des Parties à faire face à ce type de tempêtes.

2. Dans sa décision 25/COP.14, la Conférence des Parties a prié le secrétariat et les institutions et organes compétents de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans le cadre du champ d'application et du mandat de la Convention et sous réserve de la disponibilité de ressources :

a) De finaliser et publier le Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière : informations et orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et organisations spécialisées concernées, et de promouvoir son utilisation ;

b) D'affiner, en coopération avec d'autres organismes compétents, la carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde aux niveaux mondial, régional et national ;

c) De renforcer la capacité des Parties à faire face aux tempêtes de sable et de poussière en mettant au point, en collaboration avec les entités, institutions et partenaires compétents des Nations Unies, une panoplie d'outils d'aide à la décision.

3. Dans cette même décision, les Parties ont prié le secrétariat de continuer, dans les limites de son champ d'action et de son mandat et sous réserve de la disponibilité de ressources, à participer à la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et de renforcer sa coopération et sa collaboration avec les organismes, organisations et traités des Nations Unies en ce qui concerne les mesures d'atténuation portant sur les sources des tempêtes de sable et de poussière. Elles ont également prié le Mécanisme mondial d'appuyer, dans les limites de son champ d'action et de son mandat, l'élaboration de projets transformateurs relatifs à la désertification/la dégradation des terres et à la sécheresse et la conception d'options de financement des mesures d'atténuation portant sur les sources anthropiques des tempêtes de sable et de poussière. Dans cette même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir, en vue de sa quinzième session, un rapport sur l'application de ladite décision et sur la suite donnée à la question des tempêtes de sable et de poussière.

4. Sur la base de ces mesures, le présent rapport porte sur les activités relatives aux tempêtes de sable et de poussière entreprises par le secrétariat et le Mécanisme mondial en collaboration avec d'autres entités et institutions des Nations Unies et les États parties. Y sont proposés des éléments à prendre en compte dans le cadre des mesures qui seront prises afin de soutenir l'application du Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, dans l'optique du renforcement des activités d'atténuation de ces phénomènes à la source, en tenant compte de la neutralité en matière de dégradation des terres et de l'amélioration de la résilience et de la préparation. Avec ces éléments, le secrétariat vise à dynamiser l'application du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ainsi que la concrétisation des objectifs nationaux volontaires axés sur la neutralité en matière de dégradation des terres et des engagements des Parties en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

## II. État d'avancement de l'application

### A. Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

5. Le secrétariat continue de participer activement aux travaux de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, dont la mise en place a été demandée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 72/225<sup>1</sup>, afin de contribuer à une ligne de conduite générale face aux tempêtes de sable et de poussière. La Coalition a été officiellement créée en 2019, à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence des Parties à New Delhi.

6. Association dédiée à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière composée de plus de 15 membres parmi lesquels figurent des organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des membres affiliés, la Coalition a, depuis sa création, défini des modalités opérationnelles, notamment des mandats, des directives opérationnelles relatives à la gouvernance, une stratégie et un plan d'action. Actuellement assumée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la présidence de la Coalition est assurée à tour de rôle pour une période de deux ans. Le mandat de la Coalition, tel que défini par les membres participants, est le suivant :

a) Promouvoir et coordonner une action concertée de la part du système des Nations Unies face au problème des tempêtes de sable et de poussière à l'échelle locale, régionale et mondiale, en veillant à ce que des mesures unifiées et cohérentes soient prises ;

b) Faciliter l'échange de connaissances et de données ainsi que la diffusion des bonnes pratiques entre les membres de la Coalition afin de promouvoir une action efficace et cohérente face aux tempêtes de sable et de poussière ;

c) Encourager et promouvoir la collaboration dans le cadre des initiatives et des activités entreprises par les membres de la Coalition, y compris les activités de sensibilisation et la mobilisation de ressources ;

d) Faciliter le dialogue et la collaboration entre les pays touchés et les organismes du système des Nations Unies afin de faire face au problème des tempêtes de sable et de poussière de manière collective ;

e) Faciliter le renforcement des capacités des États Membres, les sensibiliser à la question et améliorer leurs capacités de préparation et d'intervention dans les régions touchées par ces phénomènes.

7. Sur la base de la stratégie de la Coalition, un plan d'action a été élaboré pour la période 2020-2022, lequel comprend la formation de cinq groupes de travail, à savoir : Groupe de travail I : Adaptation et atténuation ; Groupe de travail II : Prévision et alerte précoce ; Groupe de travail III : Santé et sécurité ; Groupe de travail IV : Politiques et gouvernance ; et Groupe de travail V : Médiation et collaboration régionale.

8. Conçu de manière modulable afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles priorités et opportunités, le plan d'action de la Coalition comprend une série de mesures destinées aux membres ainsi qu'à d'autres intervenants et bénéficiaires concernés. Il se compose de cinq éléments d'action et d'activités associées qui tiennent compte des priorités de travail du secrétariat en matière de tempêtes de sable et de poussière, telles qu'elles ont été définies par les Parties. Ces éléments d'action et les composantes des activités associées sont résumés à l'annexe I du présent document.

<sup>1</sup> <https://digitallibrary.un.org/record/1467245?ln=fr>.

## B. Sensibilisation, collaboration, partenariats et renforcement des capacités

### 1. Sensibilisation, collaboration et partenariats

9. Le secrétariat a contribué au rapport du Secrétaire général intitulé « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière » qui a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à ses soixante-quatorzième (2019), soixante-quinzième (2020) et soixante-seizième (2021) sessions (A/74/263<sup>2</sup>, A/75/278<sup>3</sup>, A/76/219<sup>4</sup>). Ces rapports, qui font le point sur les activités et les initiatives menées par des organismes des Nations Unies, telles que le secrétariat de la Convention, les États Membres des Nations Unies et diverses parties prenantes, couvrent la période allant de la moitié de l'année 2018 à la moitié de 2019, de la moitié de 2019 à la moitié de 2020 et de la moitié de 2020 à la moitié de 2021, respectivement. Ils portent sur les réalisations accomplies au cours de la période de référence dans quatre grands domaines : i) les activités transversales ; ii) la surveillance, la prévision et l'alerte précoce ; iii) l'atténuation des effets, la vulnérabilité et la résilience ; et iv) l'atténuation à la source.

10. Le secrétariat a également collaboré étroitement avec ses partenaires, y compris les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions et les États parties, dans les domaines de la promotion des politiques et de la sensibilisation à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière par l'intermédiaire de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et la coopération bilatérale, comme suit :

a) En collaboration avec la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, il a organisé, lors de la réunion préparatoire de la session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Milan du 30 septembre au 2 octobre 2021, une manifestation parallèle sur le thème suivant : « Tempêtes de sable et de poussière : une question cruciale d'adaptation aux changements climatiques » ;

b) Il a participé virtuellement à la réunion du Comité directeur du Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui s'est tenue du 11 au 14 novembre 2019 à Hangzhou (Chine) ;

c) Il s'est associé au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en vue d'élaborer deux publications : « Guideline on Monitoring and Reporting the Impact of Sand and Dust Storms through the Sendai Framework Monitoring »<sup>5</sup> et « Sand and Dust Storms Risk Assessment in Asia and the Pacific »<sup>6</sup>.

### 2. Renforcement des capacités

11. Le secrétariat travaille à l'élaboration d'un ensemble de supports didactiques sur le renforcement des capacités, y compris des cours en ligne, cadrant avec le Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière et la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière. Ces formations et supports didactiques sont destinés aux personnes chargées de la gestion des tempêtes de sable et de poussière (y compris les centres de liaison nationaux relevant de la Convention). L'accent est mis sur la sensibilisation aux défis que les tempêtes de sable et de poussière représentent pour la société et sur la mise au point et la définition de moyens permettant de relever ces défis. Pour l'instant, les cours de formation portent notamment sur les thèmes suivants : 1) évaluation des risques, y compris de la vulnérabilité et des incidences

<sup>2</sup> <https://digitallibrary.un.org/record/3825221?ln=en>.

<sup>3</sup> <https://digitallibrary.un.org/record/3878284?ln=en>.

<sup>4</sup> <https://digitallibrary.un.org/record/3937026?ln=en>.

<sup>5</sup> <https://apdim.unescap.org/sites/default/files/2021-06/Guidelines%20on%20monitoring%20and%20reporting%20the%20impacts%20of%20sand%20and%20dust%20storms%20through%20the%20Sendai%20Framework%20monitoring-31%20May%202021.pdf>.

<sup>6</sup> <https://apdim.unescap.org/sites/default/files/2021-09/APDIM-Sand%20and%20Dust%20Storms%20Risk%20Assessment.pdf>.

économiques ; 2) cartographie des causes ; 3) surveillance et alertes précoces ; et 4) atténuation à la source et atténuation des effets.

## C. **Élaboration et application de politiques nationales et régionales**

12. En collaboration avec des partenaires, le secrétariat a contribué à l'élaboration de politiques et de cadres nationaux et régionaux conformes au Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. L'action menée par le secrétariat dans ce domaine, conformément aux décisions 31/COP.13 et 25/COP.14, est résumée dans la présente section.

### 1. **Surveillance, prévision, alerte précoce et préparation : Carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde**

13. La Carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde<sup>7</sup> a été affinée et peut désormais être consultée par l'intermédiaire d'une interface graphique en ligne. Fondée sur des informations et des ensembles de données mondiaux en libre accès, y compris des images de télédétection, elle vise à fournir un ensemble de cartes numériques géoréférencées à une résolution de 1 kilomètre, lesquelles peuvent être utilisées pour étayer les mesures prises à l'échelle nationale en vue d'intégrer les mesures d'atténuation à la source des tempêtes de sable et de poussière dans le processus de fixation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. La Carte de base a été élaborée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMM, grâce à l'appui d'experts de l'Interface science-politique.

14. La Carte de base met particulièrement l'accent sur la surface du sol, en précisant la texture du sol, sa structure, son degré d'humidité et sa température, tout en mettant ces données en corrélation avec la couverture végétale, l'objectif étant de mieux détecter les foyers actifs et latents de tempêtes de sable et de poussière, sans ignorer le caractère saisonnier de ces phénomènes et de conditions météorologiques extrêmes telles que la sécheresse. Elle peut être utilisée pour visualiser les foyers des tempêtes de sable et de poussière, y compris lorsqu'ils sont de petite taille et ponctuels. Ces informations sont nécessaires à la planification des mesures d'atténuation, à la surveillance des foyers, à l'alerte précoce et aux évaluations des risques, des effets et de la vulnérabilité aux niveaux infranational, national et régional.

### 2. **Atténuation des effets, vulnérabilité et résilience**

#### a) *Recueil d'informations et de recommandations concernant l'évaluation et la gestion des risques relatifs aux tempêtes de sable et de poussière*

15. Après avoir établi sa version définitive, le secrétariat a publié le Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière<sup>8</sup> en collaboration avec l'Interface Science-Politique, la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OMM, ainsi que des experts et partenaires externes.

16. L'objectif de ce recueil est de fournir des informations et des recommandations relatives à l'évaluation et à la gestion des risques relatifs aux tempêtes de sable et de poussière et à la planification de la lutte contre ces phénomènes. Le Recueil regroupe des informations et des orientations provenant d'un large éventail de sources. Il recense des approches et des cadres méthodologiques concernant la collecte de données, l'évaluation, la surveillance et les alertes précoces, l'atténuation des effets et la préparation, ainsi que la cartographie des sources et l'atténuation des sources anthropiques, lesquels sont nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques liées aux tempêtes de sable et de poussière aux niveaux

<sup>7</sup> <https://maps.unccd.int/sds/>.

<sup>8</sup> <https://www.unccd.int/publications/sand-and-dust-storms-compedium>.

infranational, national, régional et mondial, compte tenu des principes énoncés dans le Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et de la nature intersectorielle et multidisciplinaire des effets que ces phénomènes peuvent avoir sur la société, l'économie et l'environnement.

*b) Boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière*

17. Le secrétariat a élaboré la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière en collaboration avec la FAO, le PNUD, l'UNDRR, le PNUE, la CESAP, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, l'OMM, le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et des experts externes. L'intention était de fournir aux parties prenantes un accès facile aux outils, méthodes, approches, études de cas et autres ressources afin de soutenir l'élaboration et l'application de politiques et de plans relatifs aux tempêtes de sable et de poussière à différents niveaux.

18. L'objectif de la boîte à outils est de regrouper les connaissances, les informations et les données existantes, ainsi que les outils et les méthodes élaborés par les spécialistes des tempêtes de sable et de poussière, les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires. Les caractéristiques et éléments clefs de cette boîte à outils sont présentés dans cinq modules : i) cartographie et surveillance à la source des tempêtes de sable et de poussière ; ii) contrôle et gestion à la source des tempêtes de sable et de poussière ; iii) observation, surveillance, prévision et alerte précoce ; iv) évaluation et cartographie des risques et de la vulnérabilité ; et v) préparation et atténuation des effets. La première version de la boîte à outils sera mise à disposition avant la fin du premier semestre 2022 grâce à une interface graphique en ligne.

19. Lors de la mise au point de la boîte à outils, le secrétariat, s'appuyant sur la Carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde, a conçu une plateforme intégrée fondée sur un système d'information géographique (SIG) pour répondre aux besoins en matière de données de plusieurs outils dont l'exploitation est optimale lorsqu'ils sont utilisés ensemble, tels que : 1) les prévisions à long terme et l'évolution en temps quasi réel des tempêtes de sable et de poussière ; 2) les effets anticipés des tempêtes de sable et de poussière et les mesures d'alerte ; 3) les effets passés et futurs possibles des tempêtes de sable et de poussière ; 4) les informations sur les risques et la vulnérabilité et les mesures de réduction de ces risques ; et 5) les données qui définissent les paramètres d'intervention (précipitations, vitesse du vent, couvert végétal, type et changement d'utilisation des terres, etc.). La plateforme SIG envisagée sera un outil technique qui permettra de regrouper, de relier et de présenter un ou plusieurs ensembles de données fondés sur des points de mesures géoréférencés. L'utilisateur pourra ainsi choisir des options pour :

- a) Visualiser plusieurs ensembles de données compatibles en y intégrant des données accessibles à la demande ;
- b) Présenter des mises à jour en temps quasi réel d'ensembles de données connexes, y compris les alertes relatives aux tempêtes de sable et de poussière ;
- c) Analyser et présenter l'évolution temporelle d'ensembles de données particuliers ;
- d) Comparer l'évolution temporelle de différents ensembles de données ;
- e) Relier l'information à des lieux précis à un moment donné ou pour des périodes données ;
- f) Permettre l'accès aux données sur la gestion durable des terres, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'atténuation des effets ainsi qu'à d'autres informations utiles à la gestion des tempêtes de sable et de poussière.

**3. Atténuation à la source : planification et mise en œuvre aux niveaux national et régional**

20. Le secrétariat a contribué à l'élaboration de plans, de politiques et de cadres nationaux et régionaux conformément au Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, en mettant l'accent sur l'atténuation des

effets, y compris la gestion des sources anthropiques. Plusieurs projets pilotes ont été lancés et mis en œuvre avec des partenaires aux niveaux national et régional au Nigéria, en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et en Asie du Nord-Est (Chine, Fédération de Russie, Mongolie et République de Corée) dans l'objectif de formuler des plans et des stratégies nationaux et/ou régionaux relatifs aux tempêtes de sable et de poussière susceptibles d'accélérer le rythme des interventions immédiates sur le terrain. L'objectif est de renforcer, à tous les niveaux, la préparation et la résilience des populations touchées tout en favorisant la coopération et la collaboration entre les parties prenantes concernées.

21. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré avec la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière à la conceptualisation d'un programme mondial de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière afin de renforcer la sécurité alimentaire et d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres<sup>9</sup>. Un projet de document de réflexion, fondé sur les activités menées actuellement par la FAO et le secrétariat de la Convention dans le domaine des tempêtes de sable et de poussière, a été élaboré, sous la direction de la FAO en consultation avec le secrétariat, le Mécanisme mondial et d'autres membres de la Coalition, notamment le PNUD, l'OMM, l'OMS et la CESAP. Ce document établit un lien entre les tempêtes de sable et de poussière et la neutralité en matière de dégradation des terres et indique que la corrélation entre ces tempêtes et la dégradation des terres est complexe, multidimensionnelle et synergique. Ses auteurs soulignent en outre que les politiques conçues de façon à éviter, à réduire et/ou à inverser la dégradation des terres auront également pour effet d'atténuer les tempêtes de sable et de poussière à la source, ce qui se traduira par de multiples avantages environnementaux, économiques et sociaux à l'échelle nationale et mondiale.

22. L'objectif de ce programme mondial est : i) de renforcer la résilience des communautés dépendantes de l'agriculture qui subissent les effets négatifs d'une exposition accrue aux changements climatiques et de l'augmentation des risques et des effets liés aux tempêtes de sable et de poussière, tout en réduisant et/ou en inversant la dégradation des terres ; et ii) de créer un environnement permettant de passer à la vitesse supérieure en matière de réduction des sources et des effets/risques dans les secteurs agricoles.

23. Ce programme vise également à aider les communautés et les gouvernements à intégrer des activités de prévention et d'adaptation aux tempêtes de sable et de poussière dans les cadres existants de réduction et de gestion des risques de catastrophes multirisques et à renforcer la collaboration entre les régions d'origine des tempêtes de sable et de poussière et les régions touchées. Valeur ajoutée de ce programme, ces deux éléments encourageront le partage des données à l'échelle régionale, nationale et infranationale. Les domaines d'activité particuliers du programme sont les suivants :

a) *Échelle régionale*

a) Plateforme de partage des connaissances entre les pays participants afin de renforcer le dialogue et les interventions de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et la dégradation des terres et de renforcer la résilience face aux effets de la variabilité climatique sur l'agriculture et les terres ;

b) Conception et mise en œuvre d'un programme complet de développement des capacités (activité habilitante) fondé sur un inventaire des capacités et des besoins actuels afin de permettre aux pays/régions de prendre des mesures et de mener des interventions alignées sur les décisions de la Conférence des Parties en matière de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ;

c) Indicateurs normalisés et outils de pointe pour évaluer la source et les effets des tempêtes de sable et de poussière en ce qui concerne l'agriculture, afin d'étayer la gestion

<sup>9</sup> Dans sa décision 25/COP.14 (par. 3), la Conférence des Parties « invite la Coalition des Nations Unies contre les tempêtes de sable et de poussière et les autres entités compétentes des Nations Unies ainsi que les organismes membres de la Coalition à [...] étudier les éléments possibles d'une initiative plus générale sur les tempêtes de sable et de poussière ».



des risques et la planification aux niveaux national et régional, et de faciliter l'intégration avec les indicateurs et les objectifs de la neutralité en matière de dégradation des terres.

b) *Échelle nationale et infranationale*

a) Intégrer la gestion des sources de tempêtes de sable et de poussière dans le processus national de neutralité en matière de dégradation des terres, grâce à la mise en œuvre de pratiques et d'activités de gestion durable des terres et des sols et d'utilisation raisonnée de l'eau. Il s'agit notamment d'investir dans des options de gestion durable des terres visant à réduire la dégradation des terres et la désertification dans les zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière associées à des pâturages et des terres cultivées ;

b) Organiser des formations et des activités de développement des capacités sur les outils et les méthodes liés à la sensibilisation et à la planification afin de lutter contre les effets des tempêtes de sable et de poussière, en particulier sur les terres, y compris les terres agricoles, et sur les liens avec les mesures prises à l'échelle nationale pour atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) Renforcer la gouvernance en matière de tempêtes de sable et de poussière en intégrant la réduction des risques agricoles liés à ces phénomènes dans les processus politiques nationaux existants, y compris dans la planification de la réduction des risques multirisques/multisectoriels, la neutralité en matière de dégradation des terres, la planification du développement agricole et/ou la planification de l'adaptation aux changements climatiques (contributions déterminées au niveau national, plans d'adaptation nationaux, etc.).

24. En collaboration avec la FAO, le secrétariat a également défini des éléments à insérer dans des directives volontaires afin d'aider les pays touchés à intégrer les tempêtes de sable et de poussière dans les politiques et les programmes de développement connexes, y compris la neutralité en matière de dégradation des terres, en se concentrant sur l'atténuation des sources anthropiques tout en mobilisant les connaissances spécialisées de tous les secteurs et de toutes les disciplines en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des plans liés à ces phénomènes. L'objectif est de fournir aux pays touchés des informations et des conseils supplémentaires afin de créer, de manière interconnectée, l'environnement propice essentiel à une réduction maîtrisée des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, en tirant parti des nombreux dispositifs fournis dans la boîte à outils et en contribuant, de ce fait, aux évolutions positives que sont la réduction et l'atténuation des effets des tempêtes de sable et de poussière sur les humains. De plus amples informations sur le projet d'éléments relatifs aux directives volontaires sont disponibles dans le document portant la cote ICCD/COP(15)/CRP.1.

### III. Analyse de l'enquête sur les tempêtes de sable et de poussière

25. Une enquête a été menée dans le but de définir les besoins potentiels, les lacunes et les domaines prioritaires dans lesquels des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour aider les Parties touchées à améliorer la préparation et la résilience des écosystèmes et des populations vulnérables aux conséquences négatives pernicieuses des tempêtes de sable et de poussière. Cette enquête visait également à recueillir des éléments pour le perfectionnement de la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière. Principalement destinée aux centres de liaison nationaux de la Convention, elle mettait l'accent sur les perspectives nationales en matière de tempêtes de sable et de poussière.

26. L'enquête était articulée autour de 10 questions qui étaient soit à choix multiple, soit des questions dont les réponses étaient pondérées selon la gravité (élevée à faible), soit encore des questions ouvertes, auxquels s'ajoutaient quatre questions concernant le contexte propre aux pays interrogés. Cinquante-cinq pays ont répondu à l'enquête, ce qui représente près de 30 % de toutes les Parties à la Convention. Les principaux résultats de l'enquête sont les suivants (voir l'annexe II pour une analyse détaillée) :

a) Les résultats de l'enquête montrent que l'intégration des tempêtes de sable et de poussière dans les domaines d'action clefs doit encore être renforcée. Bien que la plupart

des pays touchés par ce type de phénomènes disposent d'au moins quelques mécanismes d'intervention qui permettent d'avoir une influence sur ces phénomènes, voire d'y faire face directement, il existe des lacunes importantes dans des domaines d'action et de planification essentiels, tels que la surveillance, la réduction des risques de catastrophe, l'évaluation des effets et les mesures d'intervention d'urgence, y compris les avis sanitaires ;

b) Seul un tiers environ des pays touchés par les tempêtes de sable et de poussière ont déclaré être dotés de programmes ou d'initiatives pour l'atténuation des sources anthropiques, ce qui indique un besoin urgent d'action dans ce domaine. Les objectifs volontaires nationaux relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres offrent une base déjà bien établie pour faire face à ce besoin, en raison des processus évolutifs de mise en œuvre et de collecte/rapport de données qui y sont associés. Un soutien et des conseils supplémentaires sont nécessaires pour traduire l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière en actions concrètes et l'intégrer dans les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres. Une approche plus systématique et globale pourrait améliorer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques liées aux tempêtes de sable et de poussière dans tous les secteurs, en tirant parti au maximum des retombées positives de la neutralité en matière de dégradation des terres et d'autres objectifs de remise en état ;

c) Il convient de multiplier et d'améliorer les activités d'observation et de surveillance, ainsi que les informations et les données sur les tempêtes de sable et de poussière, notamment les données climatiques, sur les sources et les effets de ces phénomènes, sur la vulnérabilité et les risques, et sur les meilleures pratiques. Ces résultats peuvent être interprétés comme un manque d'accès aux informations et données existantes, ou l'absence de telles informations et données. L'enquête a mis en évidence des approches susceptibles d'être adoptées et des initiatives à même de permettre de combler ces lacunes en matière de données, de favoriser la prise de décisions fondées sur la science et de stimuler l'action et la coopération aux niveaux sous-régional, régional et mondial, notamment :

- i) Interface/dialogue politique-scientifique sur les tempêtes de sable et de poussière ;
- ii) Initiative de coopération scientifique mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière (évaluation, cartographie) ;
- iii) Réseau mondial d'informations et de connaissances sur les tempêtes de sable et de poussière, y compris une base de données consacrée aux meilleures pratiques ;
- iv) Mécanisme (ou plateforme) de coopération et de mise en œuvre au niveau régional, y compris la fixation d'objectifs et des initiatives conjointes d'atténuation à la source ;
- v) Formation et partage des connaissances.

#### IV. Conclusions et recommandations

27. Depuis la douzième session de la Conférence des Parties, les délibérations sur les tempêtes de sable et de poussière dans le cadre de la Convention se sont soldées par des résultats significatifs, notamment l'adoption de décisions dans lesquelles il est admis que l'atténuation des sources anthropiques de tempêtes de sable et de poussière est un élément essentiel si l'on souhaite réduire les effets négatifs de ces phénomènes à tous les niveaux dans le contexte de l'application de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres, tout en contribuant à plusieurs objectifs de développement durable. Les politiques et actions liées à ces phénomènes aux niveaux national, régional et mondial, y compris les activités du secrétariat, ont été principalement guidées par le Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Un ensemble conséquent de documents et d'informations a été rassemblé de façon à aider les pays touchés à renforcer leurs capacités à faire face aux tempêtes de sable et de poussière. Il s'agit notamment du Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière, de la Carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde, de la boîte à outils, du matériel didactique, y compris des cours en ligne dédiés, et des enseignements tirés des projets pilotes, lesquels ont tous été

élaborés en collaboration avec de nombreux partenaires et experts. Ces éléments constituent une base solide pour promouvoir l'adoption de nouvelles mesures à tous les niveaux en matière de tempêtes de sable et de poussière.

28. Il est largement admis que le manque de données et d'informations, associé aux nombreuses incertitudes liées au cycle global de la poussière et à ses interactions avec la société humaine et les écosystèmes, constitue l'un des principaux défis pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière. Les résultats de l'enquête mettent en avant les moyens mis en œuvre par les Parties à la Convention touchées par ce type de phénomènes pour relever les défis qui y sont associés, notamment grâce à la mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence des Parties.

29. Grâce à des décisions audacieuses et prospectives portant sur des mesures concrètes mais anticipatives, les Parties touchées pourront mieux s'adapter aux risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, renforcer la résilience et accroître la préparation des populations touchées dans le contexte de l'application de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres, tout en facilitant l'accès aux informations et outils pertinents, tels que les directives et les outils d'aide à la décision mis à disposition par le biais du Recueil et de la boîte à outils. Ces décisions encourageront également la collaboration et les partenariats à tous les niveaux entre les secteurs, les parties prenantes et les différents types d'expertise et de discipline, en tenant compte des effets des tempêtes de sable et de poussière sur des aspects variés de la société humaine et de l'environnement.

30. Compte tenu de ces conclusions, la Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner, à sa quinzième session, le projet de décision sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, tel qu'il figure dans le document ICCD/COP(15)21.

## Annexe I

### **Résumé des éléments du plan d'action et de l'activité associée de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière**

#### **I. Élément 1 du plan d'action : Collaboration et dialogue entre les organismes des Nations Unies sur les tempêtes de sable et de poussière**

Activité 1.1 : Renforcer les travaux de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et augmenter le nombre de ses membres ; envisager d'élargir la Coalition en y incluant des acteurs clefs des secteurs public et privé du monde entier.

Activité 1.2 : Continuer à organiser régulièrement des réunions générales en ligne de la Coalition (c'est-à-dire au moins deux fois par an) et à convoquer des réunions spéciales si nécessaire à des fins de planification, ainsi que des réunions des cinq groupes de travail.

Activité 1.3 : Envisager une série de projets à fort retentissement et à fort impact auxquels participeraient au moins deux membres/partenaires de la Coalition, y compris des pays touchés, et faire en sorte qu'il s'agisse de projets à exécution accélérée.

Activité 1.4 : S'assurer que les activités et les projets liés aux tempêtes de sable et de poussière entrepris par tous les membres de la Coalition soient coordonnés avec des activités ou projets similaires en cours ou planifiés par d'autres membres.

Activité 1.5 : Participer à un nombre important d'événements internationaux et régionaux de haut niveau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs membres de la Coalition, afin de mettre en évidence la collaboration interinstitutions auprès d'un large public et de sensibiliser aux questions liées aux tempêtes de sable et de poussière.

#### **II. Élément 2 du plan d'action : Promotion et sensibilisation**

Activité 2.1 : Élaborer une stratégie de communication simple et directe qui permette de s'adresser aux principaux bénéficiaires et aux autres parties prenantes (pays touchés, autres organismes du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales, société civile et secteur privé).

Activité 2.2 : Mettre au point, pour les tempêtes de sable et de poussière, une application facile d'accès et d'utilisation qui présente des informations sur ces phénomènes, notamment des prévisions, et sur les mesures d'atténuation, ainsi que des avis en matière de santé.

Activité 2.3 : Mettre au point une série de produits (principalement en ligne) susceptibles d'être utilisés pour mieux expliquer les tempêtes de sable et de poussière et leurs effets potentiels et réels, et indiquer ce que les entités/personnes peuvent faire pour se préparer et aider à atténuer les effets de ces phénomènes.

Activité 2.4 : Établir une feuille de route définie étape par étape (avec infographie) qui peut également être utilisée pour expliquer, à l'intention des décideurs et des populations locales concernées, les défis liés aux tempêtes de sable et de poussière et comment les relever.

Activité 2.5 : Établir un calendrier des événements liés aux tempêtes de sable et de poussière qui peuvent être mis à profit pour promouvoir les questions liées à ces phénomènes et à la Coalition et mieux les faire connaître.

### III. Élément 3 du plan d'action : Échange d'informations et renforcement des capacités

Activité 3.1 : Établir un catalogue virtuel de tous les modèles et outils disponibles pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière tout au long de leur cycle de vie et à toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe (de la prévention au rétablissement), ainsi que des divers types d'évaluation, en mettant l'accent sur la compilation des réussites provenant de sources variées.

Activité 3.2 : Recenser les résultats de recherche (articles scientifiques, etc.), les principales bases de données et les connaissances spécialisées qui permettent de mieux comprendre les tempêtes de sable et de poussière.

Activité 3.3 : Effectuer une analyse des lacunes afin de recenser les domaines du cycle de vie des tempêtes de sable et de poussière pour lesquels les données manquent et une étude plus approfondie s'avère nécessaire ; faire ensuite en sorte que des recherches scientifiques soient menées afin de combler les lacunes recensées.

Activité 3.4 : Déterminer pourquoi les mesures d'atténuation des sources et des effets des tempêtes de sable et de poussière ne sont pas mises en œuvre par les principaux bénéficiaires, y compris au niveau local, et diffuser ces informations par l'intermédiaire du catalogue virtuel.

Activité 3.5 : Promouvoir des études (et éventuellement organiser une ou plusieurs conférences) axées sur l'analyse des effets des tempêtes de sable et de poussière dans une perspective de genre et des effets sur les moyens de subsistance, y compris les aspects humanitaires connexes et les risques politiques liés à ces phénomènes.

Activité 3.6 : Planifier et organiser des formations à l'échelle nationale et régionale, en ciblant différents secteurs gouvernementaux, compte tenu de la nature intersectorielle et multidisciplinaires des effets des tempêtes de sable et de poussière.

Activité 3.7 : Planifier et organiser des programmes de formation multidisciplinaires, en s'appuyant éventuellement sur les modules de formation du secrétariat de la Convention concernant les tempêtes de sable et de poussière à l'intention des centres de liaison nationaux, des parties prenantes et d'autres entités concernées.

Activité 3.8 : Planifier et organiser des formations à l'intention des groupes chargés de l'aide internationale et de l'aide humanitaire, en se concentrant sur les conseils donnés aux communautés locales pour les aider à se préparer et à faire face aux tempêtes de sable et de poussière.

### IV. Élément 4 du plan d'action : Développement d'une « Plate-forum » sur les tempêtes de sable et de poussière

Activité 4.1 : Mettre au point une « Plate-forum » en ligne sur les tempêtes de sable et de poussière, composée d'une base de données dans laquelle seront regroupés les évaluations, les articles, les études et les outils relatifs à ces phénomènes, et qui sera accessible à tous les membres de la Coalition, aux pays touchés et au grand public.

Activité 4.2 : Faire en sorte que la plate-forum privilégie une approche ascendante de type « sciences participatives » et rende compte de ses travaux en temps réel, y compris grâce l'utilisation de cartes interactives dotées de fonctions permettant aux particuliers de télécharger des informations récentes ou locales.

Activité 4.3 : Inclure dans la plate-forum des produits liés aux tempêtes de sable et de poussière (brochures, guides, bulletins d'information, etc.), des calendriers d'événements et les feuilles de route qui auront été élaborées dans le cadre de l'élément 2 ci-avant.

Activité 4.4 : Inclure également un registre actualisé des activités/projets actuels et prévus dans le domaine du renforcement des capacités en matière de tempêtes de sable et de poussière, que les utilisateurs de la plate-forum pourront consulter.

## V. **Élément 5 du plan d'action : Collecte de fonds/mobilisation des ressources**

Activité 5.1 : Commencer par définir l'ensemble des entités/mécanismes de financement potentiels qui peuvent être ciblés dans le cadre de la mobilisation des ressources.

Activité 5.2 : Élaborer, pour inciter les donateurs à apporter une contribution financière, une série de propositions (allant de l'atténuation à la source à l'alerte précoce et aux prévisions, en passant par les activités éducatives et de sensibilisation), compte tenu des principaux besoins prioritaires des partenaires régionaux et des pays touchés.

Activité 5.3 : Organiser un « atelier donateurs-bénéficiaires » à l'intention des membres de la Coalition et des pays touchés afin d'inciter les donateurs potentiels à soutenir des projets et à formuler des promesses de don, soit de nature générale, soit concernant des demandes de financement précises.

Activité 5.4 : Pour toute proposition de financement, déterminer le membre de la Coalition qui prendra la tête du processus dès les premières phases et qui aidera le pays/la région à se mettre en relation avec les donateurs potentiels et à donner suite aux premiers contacts.

Activité 5.5 : Aider les entités régionales et les pays tout au long du processus consistant à élaborer et soumettre des propositions de financement et à mettre en correspondance les ressources disponibles/potentielles et les besoins définis, en matière de renforcement des capacités de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière aux niveaux national et régional.

Activité 5.6 : Dans la mesure du possible, augmenter la valeur ajoutée des propositions de financement en faisant participer des partenaires privés tels que des compagnies d'assurance et des services météorologiques, par exemple en établissant des partenariats public-privé.

Activité 5.7 : Établir un registre dynamique des propositions de financement et de leur état d'avancement et le tenir à jour.

## Annexe II

### Analyse succincte de l'enquête sur les tempêtes de sable et de poussière

1. Au total, 47 pays ont indiqué qu'ils subissaient les répercussions soit de sources de poussière nationales, soit du transport de poussière sur de longues distances (y compris l'érosion éolienne), soit les deux. Un tiers d'entre eux ont confirmé que les tempêtes de sable et de poussière étaient prises en compte dans leurs politiques nationales de réduction des risques de catastrophe.

2. Au total, 41 pays (87 %) ayant déclaré être touchés par les tempêtes de sable et de poussière ont indiqué s'être dotés d'une ou plusieurs politiques liées à ces phénomènes, notamment : i) stratégies de réduction des risques ; ii) systèmes de surveillance et de prévision ; iii) système d'alerte précoce (y compris dans le cadre d'un dispositif d'alerte rapide multirisque) ; iv) avis sanitaires ; v) mesures d'intervention d'urgence ; vi) législation et réglementation (normes de construction, règles de circulation, contrôle de la qualité de l'air, etc.) ; vii) dispositions institutionnelles (comités, organes de coordination intersectoriels, etc.) ; et viii) plan et politique de gestion des sources de tempêtes de sable et de poussière. Les « systèmes d'alerte précoce » étaient la mesure la plus citée, suivis des « systèmes de surveillance et de prévision » et de la catégorie « législation et réglementations » pertinentes. Au total, 25 pays (plus de 60 % de ceux qui ont pris des mesures) ont déclaré avoir mis en place une ou deux politiques relatives aux tempêtes de sable et de poussière, tandis que 13 pays (31 %) ont indiqué s'être dotés de 3 à 5 politiques. Un nombre réduit de pays (3) disposent de 6 à 8 politiques.

3. Au total, 36 pays ont indiqué abriter des sources de tempêtes de sable et de poussière, et 13 d'entre eux (36 %) ont déclaré qu'ils disposaient de programmes et d'initiatives directement liés à la gestion des sources anthropiques à l'échelle infranationale et nationale. Une majorité de ces initiatives sont associées à des plans et stratégies de restauration des écosystèmes de portée plus large, y compris concernant la neutralité de la dégradation des terres. Sous ce thème, un petit nombre de pays a également mentionné des plans et des stratégies de restauration des écosystèmes plus larges susceptibles de contribuer à l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière au sens large, bien que ces plans et stratégies ne soient pas explicitement dédiés à la gestion de ces sources.

4. En ce qui concerne les principaux défis auxquels les pays sont confrontés s'agissant des tempêtes de sable et de poussière, les réponses portent essentiellement sur le manque d'informations et de données, suivi de l'absence d'activités de sensibilisation. La majorité des pays ayant répondu ont estimé que les données d'observation et de surveillance des tempêtes de sable et de poussière constituaient le défi auquel il convenait de faire face le plus rapidement, ces données étant également essentielles pour la prévision et l'alerte précoce de ces phénomènes. Venaient ensuite les informations sur les sources de tempêtes de sable et de poussière et celles sur les risques et les effets, qui constituent les principaux éléments d'une stratégie globale de réduction des risques de tempêtes de sable et de poussière englobant les éléments d'alerte précoce et d'atténuation à la source.

5. Les pays avaient la possibilité de communiquer des informations supplémentaires sur les besoins prioritaires en matière d'information et de données pour faire face aux tempêtes de sable et de poussière en utilisant une échelle de 1 à 5. Ces informations témoignent des défis rencontrés et les pays ont décrit en détail des mesures concrètes pouvant être appliquées ou des domaines où des interventions s'avèrent nécessaires dans une série de catégories. Parmi ces priorités qu'il est possible de concrétiser figuraient diverses initiatives scientifiques et techniques : surveillance, cartographie, évaluation de la vulnérabilité et des risques, évaluation des effets (santé, économie, environnement), mise en place d'un réseau mondial d'informations et de connaissances sur les tempêtes de sable et de poussière, du dialogue politique et scientifique, etc. Il convient de noter que les pays qui ont répondu ont jugé prioritaires les mesures de la catégorie « politiques, gouvernance et coopération » afin de créer un environnement propice et de renforcer la capacité à promouvoir des mesures de manière proactive. En outre, les pays ont donné leur avis sur les besoins en matière

d'information concernant les mesures ou les meilleures pratiques relatives à l'atténuation des effets des tempêtes de sable et de poussière (santé, agriculture, transport, source, etc.) qui sont applicables ou adaptables dans leur contexte national. Ils ont été invités à classer les mesures et les domaines selon leur efficacité à stimuler la coopération sous-régionale et régionale en matière de tempêtes de sable et de poussière. Les trois principaux domaines/mesures étaient les suivants : i) le partage et l'échange d'informations/données (tels que le suivi et l'observation) ; ii) les initiatives conjointes dans les domaines de la recherche et des sciences (évaluation, cartographie) ; et iii) la formation et le partage des connaissances. Cependant, il a été estimé que d'autres domaines étaient particulièrement importants, sans qu'il y ait de lacunes importantes parmi les domaines proposés pour la coopération sous-régionale et régionale. Par exemple, la coopération en matière d'atténuation des sources anthropiques a reçu le moins de « 5 », mais le plus de « 4 ».

6. Les pays ont également été invités à donner leur avis sur la meilleure façon de promouvoir les mesures régionales et mondiales en matière de tempêtes de sable et de poussière. Les mesures et approches proposées ont été classées en quatre groupes. De nombreuses suggestions ont été faites dans la catégorie « Partage des connaissances et des informations », notamment la création d'une base de données des meilleures pratiques, l'échange (et le partage) d'informations et de données, et la communication efficace des informations pertinentes. Une autre catégorie importante est la catégorie « Politiques, gouvernance et coopération », dans laquelle les pays ayant répondu ont proposé des approches fondées sur des instruments et des institutions, telles qu'une interface/un groupe politique/scientifique sur les tempêtes de sable et de poussière, un mécanisme (ou une plateforme) de coopération et de mise en œuvre, la fixation d'objectifs (sous-)régionaux et l'élaboration d'un plan d'action. D'autres ont proposé des approches axées sur des projets visant à renforcer la coopération, tels que des initiatives scientifiques mondiales et régionales (évaluations, etc.) auxquelles chaque pays peut collaborer. Ces deux perspectives semblent lier les progrès réalisés en matière de politique et de gouvernance à ceux réalisés en matière de coopération. « L'atténuation à la source », liée à la neutralité de la dégradation des terres, a été proposée par 10 pays en tant qu'option permettant de promouvoir les mesures relatives aux tempêtes de sable et de poussière et de renforcer la coopération (sous-)régionale grâce à des initiatives conjointes. Enfin, un plus petit nombre de pays a proposé la catégorie « formation et renforcement des capacités » comme domaine susceptible de renforcer les mesures mondiales et régionales de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

---